Soit les opérations suivantes, effectuées par différentes entreprises :

1. Casa Design exporte des emballages destinés aux entreprises de fruits.

2. Alpha Maroc a cédé son fonds de commerce à M. Bennani, qui exploite le restaurant « Kan Yama » à Skhirat.

3. Exotic SA, spécialisée dans l'hôtellerie, gère un village de vacances où elle assure l'hébergement et la restauration de ses clients.

4. Une école privée d'enseignement secondaire a acquis des tables et des chaises.

5. Une agence immobilière loue à l'état nu deux appartements à Marrakech.

6. M. Amlah, exploitant agricole, achète et vend du blé tendre.

Travail à faire

Analyser ces opérations au regard de la TVA en précisant si elles sont imposables, hors champ, exonérées avec droit à déduction ou exonérées sans droit à déduction (justifier).